

Éolien : AVESSAC invente le modèle public participatif



AVESSAC INVENTE LE MODÈLE PUBLIC PARTICIPATIF

Avec son actionnariat 100 % collectif et citoyen, la Ferme éolienne d'Auessac propose un schéma de financement innovant. Une initiative dans la droite ligne de la loi sur la transition énergétique.

PAR ANNE-SOPHIE PERRAUDIN

Lorsqu'est né le projet d'installer un parc éolien à Auessac (Loire-Atlantique) il y a tout juste dix ans, nul n'imaginait qu'il deviendrait un modèle. Car le projet initié par l'association Éoliennes en Pays de Vilaine (depuis rebaptisée Énergies citoyennes en Pays de Vilaine) a été mis de côté dans un premier temps. La raison ? L'association a finalement préféré se consacrer d'abord à deux opérations avec moins de contraintes techniques, donc plus faciles à développer : les parcs éoliens de Béganne (Morbihan) et de Sévérac-Guenrouët (Loire-Atlantique), inaugurés en 2014 et 2016.

Les travaux ont commencé en janvier par la préparation du terrain, puis le ferrailage et le coulage du béton des fondations.

ou lui permettre d'avancer en collaborant avec un développeur privé, se rappelle Michel Leclercq, vice-président d'Énergies citoyennes en Pays de Vilaine. Nous avons opté pour la deuxième solution. »

Créée fin 2012, la société Ferme éolienne d'Auessac (FEA) était détenue à 80 % par Abo Wind et à 20 % par Éoliennes en Pays de Vilaine. Un contrat de partenariat conclu entre les deux entités stipulait que l'association serait prioritaire pour racheter ses parts à Abo Wind en fin de développement, une fois obtenu le permis de construire et les autorisations purgées de tout recours. « Le fait de développer une opération avec un partenaire privé peut permettre à des collectivités et à des citoyens de mener à bien des projets, confie Michel Leclercq.

Il faut cependant s'entendre sur les objectifs, qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Pour le développeur privé, l'essentiel est la rentabilité avant la phase d'exploitation. Pour nous, c'est d'avoir une source de production et des retombées économiques locales, et de travailler en parallèle sur la maîtrise de l'énergie. »

NÉGOCIATIONS

Début 2015, Éoliennes en Pays de Vilaine a organisé la reprise des parts d'Abo Wind. Désireuse de s'associer à des partenaires publics, l'association a d'abord sollicité la Communauté de communes, « un peu frileuse », avant de se tourner vers la SEM Sergies (filiale du syndicat Énergies Vienne), qui exploitait cinq parcs éoliens et avait déjà réalisé des investissements hors territoire. La société a accepté de participer au tour de table et d'accompagner Éoliennes en Pays de Vilaine dans ses négociations avec Abo Wind à une condition : détenir 51 % du capital. « Nous avons souhaité être actionnaire majoritaire pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle ressource nous permet-

CHIFFRES CLÉS

- **Installation** : 5 éoliennes Gamesa de type 114 de 2 MW chacune.
- **Puissance cumulée** : 10 MW.
- **Production** : 26 millions de kWh par an.
- **Coût du projet** : 19,5 M€.
- **Répartition du capital de la Ferme éolienne d'Auessac SAS** : 51 % Sem Sergies, 23 % Énergies citoyennes en Pays de Vilaine, 23 % Sem SIPEnR, 3 % Énergie Partagée.
- **Retour sur investissement** : 10 ans.

Développer une opération avec un partenaire privé peut permettre aux collectivités et aux citoyens de mener à bien des projets. À condition de s'entendre sur les objectifs.



Le chantier se poursuit à l'automne par la finalisation des fondations des trois piliers qui n'ont pas été impactés par les études géobiologiques et par la construction des fondations des deux piliers dont l'implantation a été déplacée d'une dizaine de mètres.

tant de tenir notre objectif de développement, qui est d'arriver à 45 % de production en énergies renouvelables », explique Emmanuel Julien, président de Sergies. Deux autres structures sont venues compléter le groupement : Énergie Partagée, via son outil d'investissement citoyen, et la SEM SIPEnR, issue du syndicat d'énergie d'Ile-de-France Sipperec. « Nous développons des projets d'énergies renouvelables, notamment en solaire, en méthanisation et en géothermie profonde, mais cela demande beaucoup de temps, commente Arnaud Brunel, directeur général de SIPEnR.

Nous cherchons donc en parallèle à acquérir des projets matures, qui répondent tout à la fois à notre vocation d'investir dans la production à partir d'énergies renouvelables et à notre objectif économique. »

Au final, les quatre partenaires sont unanimes : « Dans un schéma tel que celui-ci, tout le monde trouve son compte ». D'un côté, Sergies pourra consolider sa production ; de l'autre, elle a fait bénéficier ses coéquipiers de son savoir-faire en menant avec Abo Wind des négociations dans lesquelles entrent en compte de nombreux paramètres, mais aussi en faisant jouer son réseau pour trouver le meilleur financement : le coût total de l'investissement étant de 19,5 M€, et les partenaires ayant

apporté ensemble 3,5 M€ (répartis au pourcentage de détention), un emprunt de 16 M€ a été contracté auprès du Crédit Coopératif, « qui a fait des propositions intéressantes, considérant que l'actionariat de la Ferme éolienne d'Avessac était typiquement adapté à sa vocation. » Il faudra environ dix ans au projet pour être rentabilisé.

UN MODÈLE DUPLICABLE

La nouvelle répartition du capital de la Ferme éolienne d'Avessac a été actée en janvier : 51 % pour Sergies, 23 % pour Énergies citoyennes en Pays de Vilaine, 23 % pour la SEM SIPEnR et 3 % pour Énergie Partagée. « Cet actionariat 100 % collectif et citoyen est très novateur, souligne Emmanuel Julien. Il préfigure l'esprit de la loi relative à la transition énergétique, qui permet aux collectivités locales de prendre des parts directement dans des projets d'énergies renouvelables, et qui encourage le financement participatif. » Le schéma d'Avessac « peut être assez largement dupliqué, poursuit Emmanuel Julien. Désormais, les collectivités locales peuvent

PRENDRE EN COMPTE LA GÉOBIOLOGIE DANS LES ÉTUDES

La géobiologie, c'est-à-dire l'étude de l'influence du lieu sur le vivant (notamment des ondes liées aux champs magnétiques et électriques), n'est pas (re)connue et n'entre pas dans les critères d'analyse des études d'impact des parcs éoliens. Elle expliquerait cependant pourquoi certains ouvrages dont des éoliennes (mais pas seulement), du fait de leur implantation, pourraient avoir des effets entre autres sur la productivité d'élevages présents à proximité. La question géobiologique étant une préoccupation croissante pour les agriculteurs riverains de projets éoliens, mieux vaut la prendre en compte dès le choix de l'implantation des machines. La Fédération française de géobiologie ou la Confédération nationale de géobiologie, notamment, possèdent des annuaires d'experts régionaux.

participer directement au projet en prenant un pourcentage du capital social, aussi faible soit-il. Une commune peut mettre 10 000 € et être associée. C'est un schéma qui permet d'aller vers l'implication des collectivités locales au-delà de la phase de développement. Lorsque la loi a été publiée, on était loin d'imaginer l'esprit qu'elle insufflait et ses conséquences vis-à-vis des collectivités locales. »

Suite au tour de table réalisé sur Avessac, Sergies a été contactée par plusieurs collectivités ou groupements de citoyens lui proposant de les accompagner dans leurs projets en contrepartie – pour peu que l'opération se réalise – d'une participation au capital de la société. Pour la SEM, l'impulsion locale représente des garanties quant à l'esprit du projet, qui tend vers l'intérêt public, et à son acceptabilité.

En témoigne le rôle d'Énergies citoyennes en Pays de Vilaine dans la mise en place de la Ferme éolienne d'Avessac. L'association, qui est pour l'heure le seul partenaire implanté

sur le territoire, s'apprête à lancer une campagne de financement local qui l'amènera à rétrocéder une partie de ses parts afin de permettre aux habitants de la commune d'entrer au capital de la société. Quotidiennement, elle œuvre à l'appropriation du projet par les Avessacais.

INQUIÉTUDE LOCALE DÉSAMORCÉE

Au début de l'année, alors que le chantier venait de débiter, un groupe d'agriculteurs inquiets de l'impact géobiologique du projet (voir l'encadré) a bloqué les travaux. Des géobiologues ont été consultés et ils ont identifié un risque de courants de fuite sur deux des cinq implantations d'éoliennes. Décision a donc été prise de les déplacer d'une dizaine de mètres. *« Accompagnés par la mairie, nous avons beaucoup travaillé pour désamorcer les tensions, explique Michel Leclercq. Grâce au dialogue avec les agriculteurs, nous avons trouvé une solution qui satisfait tout le monde. Notre présence locale nous permet de tisser des liens avec les riverains et de dénouer les problèmes. »*

En attendant le retour du permis modificatif, les travaux vont pouvoir reprendre sur les fondations des trois piliers qui ne sont pas concernés. Initialement prévue pour la fin de l'année, la mise en service du parc devra attendre le premier semestre 2017. À terme, ses cinq éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune devraient produire 26 millions de kWh d'électricité par an, ce qui équivaut à la consommation de 13 000 habitants, soit cinq fois plus que la population d'Avessac. ■